



**Commune de PFULGRIESHEIM**  
**Séance du 9 septembre 2016**

**Membres présents :**

Le Maire, André JACOB et Mmes et MM. les conseillers municipaux : Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Anne-Laure LEYDET, Michèle MEHN, Stéphanie MICHEL, Elodie ROTH

**Absents excusés :**

Avant d'aborder l'ordre du jour, les dates suivantes sont arrêtées :

- prochaines séances du conseil municipal les vendredis 7 octobre 2016, 4 novembre 2016, 2 décembre 2016 et 13 janvier 2017,
- réception du Nouvel An : vendredi 6 janvier 2017.

Les comptes rendus des séances du 3 juin 2016 et du 1<sup>er</sup> juillet 2016 sont adoptés.

**1. ACQUISITION DE TERRAIN**

Le Maire expose l'état d'avancement de ce dossier qui fait suite à la délibération du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet dernier décidant de procéder à la réalisation d'une mission d'arpentage du terrain sis en section 2 parcelle 177 appartenant à M. Arnaud SIPP, aux frais de la commune, et ce dans l'optique d'isoler les parcelles relevant du domaine public en vue de leur cession à la commune (cf dernier PV de séance). Le croquis d'arpentage projeté à l'écran dûment signé en date du 26 août dernier et enregistré par les services du cadastre le 6 septembre, fait apparaître que la transaction va porter sur le rachat par la commune de 0.22 ares de la parcelle d'origine appartenant à M. Arnaud SIPP et sur la vente par la commune de 0.01 ares de voirie, détachée la parcelle 177/26 en section 2 formant domaine public, rue de la Citadelle, qu'il convient au préalable de déclasser en vue de son aliénation. Le Maire a convenu avec M. SIPP d'une somme forfaitaire de 4 000 € lui revenant in fine par différence entre le prix de vente des 0.22 ares et le prix d'achat des 0.01 ares et demande au conseil municipal d'approuver cette proposition. Il précise que la transaction se fera par actes administratifs reçus, authentifiés et transmis à l'enregistrement au Livre Foncier par ses soins, en lieu et place du Notaire, comme l'y autorise la loi et que M. Claude AFFOLTER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire signera les actes au nom de la commune. Le conseil municipal adopte ce point à l'unanimité.

**2. ENHERBEMENT DE PARCELLES AGRICOLES – SUITES A DONNER AUX INONDATIONS**

Sur ce point, le Maire rappelle à l'appui des extraits du plan parcellaire rue de Lampertheim, rue d'Offenheim et rue du Heuberg qu'il conviendra de délibérer au début de l'année prochaine pour définir la contenance des surfaces à enherber afin de limiter les eaux de ruissellement sur les terrains bâtis et de prévenir les phénomènes de coulées de boues qui ont affecté le village en mai et juin dernier. Le principe déjà retenu de l'indemnisation allouée aux agriculteurs qui enherbent des parcelles agricoles le long des chemins susceptibles de drainer les eaux de pluie a fait ses preuves. Le conseil sera donc prochainement appelé à adopter de nouvelles conventions triennales avec les agriculteurs concernés moyennant une indemnité de 10 € par are traité et une somme forfaitaire de 100 € pour couvrir les coûts de mise en place et d'entretien des parcelles et la perte de revenus due à l'enherbement.

Le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de M. Jean-Pierre MEHN reçu le 8 septembre 2016 en Mairie qui fait état des cultures sinistrées suite au débordement du ruisseau en amont du village et sollicite une indemnisation pour les agriculteurs dont les cultures ont été noyées. Le Maire se déclare favorable à ce principe qui relève du bon sens. En effet, il est préférable que le ruisseau inonde les terres agricoles en amont du village plutôt que les zones urbanisées situées plus en aval. M. MEHN ne fait que rappeler dans son courrier une pratique existante et déjà mise en œuvre il y a quelques années. Le Maire, après discussions, propose d'évaluer les surfaces agricoles impactées par le débordement du ruisseau et de délibérer sur le principe d'un dédommagement lors d'une prochaine réunion du conseil municipal. L'assemblée approuve ce point à l'unanimité.

Avant de clore ce point, le Maire rappelle que des sacs de sable ont été mis en place le long du trottoir en bordure de la propriété de M. et Mme KAROTSCH au 11 rue d'Offenheim pour éviter le déversement des eaux de ruissellement



dans la cour et la cave. Une discussion s'engage au sujet de l'opportunité de rehausser le trottoir à cet endroit afin de solutionner ce problème. Aucune décision n'est arrêtée pour le moment.

### 3. GCO : ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET – DEPOT D'UN RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

Le Maire expose les derniers développements de ce dossier. Une requête présentée conjointement par les communes de Dingsheim, de Griesheim-sur-Souffel et de Pfulgriesheim a été déposée le 26 juillet 2016 au Conseil d'Etat par ministère d'avocat contre le décret du 29 janvier 2016 approuvant la convention de concession et le cahier des charges annexé entre l'Etat et la société concessionnaire ARCOS chargée du financement, de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg ; en ce qu'ils ne sont pas conformes à la déclaration d'utilité publique du 28 janvier 2008 qui ne prévoyait pas d'aires de service et de stockage sur les bords des communes de Griesheim-sur-Souffel et de Pfulgriesheim. Le Maire estime que l'aire de service à implanter à Griesheim-sur-Souffel partiellement agrandie pour absorber l'aire de stockage prévue initialement sur le bord de Pfulgriesheim pourrait être déplacée dans la zone industrialisée de Duppigheim mais cette information n'est pour l'instant pas confirmée.

Le calendrier des travaux va connaître une accélération avec au début du mois de septembre, les réalisations de sondages géotechniques et du diagnostic archéologique après les récoltes ; dûment autorisés par deux arrêtés préfectoraux :

- du 30 mars 2016 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées
- des 4 et 26 juillet 2016 portant prescription de l'opération de diagnostic archéologique

Une première prise de contact téléphonique est intervenue le 1<sup>er</sup> septembre 2016 avec le Commissaire Enquêteur, M. Richard RATINAUD, en charge de l'enquête publique parcellaire sur les bords de Griesheim-sur-Souffel et de Pfulgriesheim qui aura lieu du lundi 24 octobre au lundi 14 novembre 2016 et au cours de laquelle cent propriétaires fonciers environ vont être convoqués pour consulter le dossier et attester de leurs droits sur les terrains d'emprise du futur GCO. Une permanence sera assurée par le commissaire le premier et le dernier jour de 9 h à 12 h en Mairie de Pfulgriesheim. M. le Maire replace l'enquête parcellaire dans son contexte qui est celui de la procédure d'expropriation lancée par la société ARCOS pour acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de son projet. Cette procédure est menée en parallèle avec la procédure de remembrement qui conduite à son terme à savoir la constitution d'une parcelle unique formant l'emprise du projet du GCO à rétrocéder au concessionnaire devrait se substituer in fine à celle de l'expropriation. Dans le cadre d'un remembrement abouti dans les délais fin 2017, le groupe VINCI payerait 1 000 € par hectare remembré pour les travaux connexes (restauration des chemins...) en plus des frais d'acquisition de la parcelle unique ; l'objectif étant de négocier avec le concessionnaire des financements complémentaires pour établir des pistes cyclables, des itinéraires pour piétons ou un nouveau pont sur le ruisseau l'Avenheimer Bach. Au cours de la discussion, il est rappelé par Mme Corinne ZEISSLOFF la date de la prochaine manifestation anti GCO prévue le 15 octobre 2016 à 14 H 30 au départ de la Place Adrien Zeller (Wacken) à Strasbourg, dont l'affiche est téléchargeable, et l'organisation d'un débat d'idées entre les partisans et les opposants du GCO au cinéma l'ODYSSEE à Strasbourg le 14 septembre 2016 à 20 H 30 organisée par RUE 89, un site d'opinions sur internet appartenant au groupe l'Obs. Certains élus s'interrogent sur les moyens de limiter le trafic des véhicules à Pfulgriesheim, qui ne devrait pas décroître, car la construction du GCO qui est rappelons-le une autoroute à deux voies reliant Vendenheim et Duttlenheim avec une sortie au niveau de RN4 à Ittenheim n'aura aucun effet régulateur sur le trafic de véhicules transitant par la commune. Ils souhaitent que les négociations avec ARCOS portent également sur ce point. Est avancée l'alternative de création d'un parking de relais pour les bus sur le parking au stade de football ; alternative qui n'est pas retenue.

### 4. TRAVAUX DE VOIRIE RUE PRINCIPALE (RD 31) : AVANT PROJET DEFINITIF

Le projet d'esquisse de la nouvelle voirie rue Principale datant du 25 juillet dernier est présenté par le Maire. Il apparaît que l'îlot de voirie d'un diamètre de 6 m situé à l'entrée Nord sur la RD 31 à hauteur des équipements sportifs n'est pas pertinent car il repousse les infrastructures de la chaussée, du trottoir et des pistes cyclables vers le bas-côté de la RD, c'est-à-dire sur les talus. Sur le nouveau plan modifié du 8 septembre, l'îlot d'un diamètre de 2.39 m est placé sur un plateau surélevé et positionné plus bas dans la descente de la traverse rue Principale. Un accord de principe se dégage sur la configuration et l'emplacement de ce nouvel îlot modifié qui répond parfaitement à l'objectif de ralentissement du flux de la circulation, à l'entrée du village, de telle sorte qu'un nouveau plateau à la hauteur du Garage Clemente n'est plus nécessaire. Le positionnement de l'îlot vers le milieu de la descente offre, en outre, plus d'espace pour la création des deux cheminements piétonniers à créer, l'un vers le terrain de football, l'autre en pente douce vers le city-stade. M. Bertrand MEYER demande si le nouveau cheminement vers le city-stade pourra servir de point de départ à un prolongement éventuel vers la rue de la Montée. Sur ce point, aucune réponse ne peut être apportée à ce jour.



Après l'approbation du projet de voirie modifié, il est précisé que le chantier devra se dérouler au cours des congés d'été 2017 et être achevé pour la partie chaussée à la fin du mois d'août 2017. Une consultation sera lancée dès lundi 12 septembre 2016 pour désigner un coordonnateur de la sécurité pour ces travaux de génie civil ; une obligation pour la commune dans le cas présent pour tout chantier mettant en présence au moins deux entreprises ; ce qui est le cas car le marché comporte deux lots distincts, un lot voirie et un lot éclairage public. La réflexion sur l'éclairage public n'est pas encore aboutie (hauteur des lampadaires jusqu'à l'embranchement avec la rue la Citadelle et au-delà, nature des ampoules à choisir en led blanc ou coloré, ou ampoules classiques au sodium). Il est également rappelé à la secrétaire de Mairie qu'elle doit relancer le maître d'œuvre au sujet de la commande de l'étude de trafic concernant le réaménagement des carrefours rue Principale/rue de Lampertheim ; rue Principale/rue d'Offenheim.

## 5. ECOLES

Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, aborde ensuite plusieurs points relatifs à la rentrée scolaire et à l'organisation des nouvelles activités pédagogiques (NAP).

### Participation financière aux associations ayant participé aux NAP 2015/2016

Il est décidé d'accorder une subvention à différentes associations intervenues dans le cadre des NAP 2015/2016 sur la base de la délibération du 13 février 2015 à raison de 20 € par séance et par personne intervenante comme suit :

Club des Arts martiaux de Dingsheim	600 €
Associations Temps Libre de Pfulgiesheim	120 €
Association Waato Siita de Pfulgiesheim	240 €
Amicale des sapeurs-pompier de Griesheim-sur-Souffel	600 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### Cycle de natation du 7 mars au 24 juin 2016

Un point est fait sur le dernier cycle de natation organisé pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire. Depuis la réouverture de la piscine de Schiltigheim à la suite de travaux de mise aux normes, une nouvelle tarification est entrée en vigueur entraînant la facturation de l'utilisation des équipements (occupation d'une ligne d'eau, accès au petit bassin d'apprentissage...) et la répercussion du coût du maître-nageur-enseignant pour la commune. Ces frais s'ajoutent au coût du transport en bus des enfants pris en charge par la commune ; le coût du ticket d'entrée restant à charge des parents. Les séances de piscine de 45 minutes ont été programmées le lundi après-midi entre 14 h et 16 h faute d'autres disponibilités car les écoles de l'Eurométropole sont prioritaires dans le choix des horaires et réservent tous les créneaux du matin. Le décompte définitif fait état d'un coût de revient de 2 000 € pour la commune.

### Organisation des NAP

Mme BAUER également Présidente de l'Association La Cabane des Acacias en charge de l'organisation des NAP, recense 84 enfants inscrits, dont 69 enfants à l'école élémentaire et 25 enfants à l'école maternelle. Selon le décret du 1er août 2016, le taux d'encadrement des enfants pendant les NAP organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial est d'un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, soit les deux ATSEM Nathalie MESSMER et Floriane MICHEL, et d'un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans, soit 4 animateurs au minimum. Mme BAUER fait savoir que les trois intervenantes de l'association seront secondées par deux personnes externes au moins jusqu'à la Toussaint pour l'activité football et basket, et l'éveil musical, à la danse, aux claquettes assuré par Mme Nelly ROTH de Pfulgiesheim, professeur de danse à l'école des arts de Schiltigheim ; ce qui fait que le quota est atteint.

Par ailleurs, les communications aux parents concernant le planning des activités et des sorties exceptionnelles seront faites sur papier de couleur fuchsia et distribuées aux enfants.

Le conseil municipal renouvelle sa confiance à l'équipe de la Cabane des Acacias et reconduit par délibération et à l'unanimité la convention pour l'organisation des NAP pour l'année scolaire 2016/2017.

Le projet éducatif territorial arrive à son terme en juillet 2017. Dans le cadre de son renouvellement, il y a lieu pour le comité de pilotage de s'interroger sur la pertinence du maintien de la gratuité des NAP et de ses horaires du mercredi matin de 10 H 30 à 12 H 00.

### Installation des tableaux blancs interactifs à l'école élémentaire

Les nouveaux tableaux blancs interactifs ont été montés sur coulisses dans trois classes. Le dernier tableau sera posé dans la classe de Mme MAIER pendant les vacances de la Toussaint. L'ancien tableau de la classe de M. FREYD sera transféré à l'école maternelle.



### Cloisons à poser dans les sanitaires de l'école maternelle

Ce point a été évoqué lors du tour de table de la séance du 1<sup>er</sup> juillet dernier. Un devis a été demandé à la Société René MICHEL de Lampertheim et sera présenté lors de la prochaine séance du 7 octobre 2016.

### Filet pare-ballons au-dessus du plateau d'évolution – réparation des filets au city-stade

La société EPSL de Lingolsheim qui a posé en 2014 un gazon synthétique sur le plateau d'évolution a été invitée à proposer une solution technique pour la pose d'un filet pare-ballons qui sera examinée lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Un devis complémentaire a également été demandé pour la réparation du filet situé du côté du mur au city-stade et le remplacement d'un panier de basket. Le Maire estime qu'il faudrait faire enlever les haies de thuyas entourant le city-stade, qui sont desséchées, et invite les conseillers municipaux à en faire le constat sur place. Pour ce faire, deux procédés sont possibles, la coupe à ras du sol ou le dessouchage des haies. Aucune décision n'est prise à ce sujet pour l'instant.

## 6. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU BON FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE COMMUNALE

Ce point déjà abordé en séance du 1<sup>er</sup> juillet 2016 (voir PV) est formalisé par une délibération, adoptée à l'unanimité, qui approuve et autorise M. le Maire à signer le nouveau projet de convention de partenariat déjà ratifié par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland en séance du 30 juin 2016 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016, et notamment l'article 5 modifié relatif au fonctionnement, à l'entretien et au nettoyage des locaux de la médiathèque communale de Pfulgriesheim. Pour mémoire, par cet avenant, la Communauté de Communes qui gère le réseau Ko'libris constitué par l'ensemble des bibliothèques communales dont la médiathèque de Pfulgriesheim, s'engage à prendre en charge en plus du personnel salarié de la médiathèque - le traitement et les charges salariales du poste de la bibliothécaire - le coût de revient de l'agent communal affecté au nettoyage des locaux de la médiathèque, les charges d'eau, de chauffage, d'électricité et de produits d'entretien selon des quotités bien définies sur la base d'un décompte annuel allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante.

## 7. SPA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE

Le Maire se réfère au dernier compte-rendu du 15 janvier 2016 (dont extraits). « Chaque commune doit disposer d'une fourrière communale ou animale destinée à accueillir les animaux trouvés errants sur son territoire. A cette fin, la commune avait jusqu'à présent fait appel à la SPA de Strasbourg qui a résilié la convention qui la liait à la commune en date du 29 août 2015, suite au non-renouvellement par la CUS de son contrat de délégation de service public ».

La SACPA gestionnaire de la fourrière communale pour le compte de Strasbourg et de l'Eurométropole a fait une offre de services :

- à 0.90 € HT par an et par habitant

La Communauté de Communes de la Région de Haguenau a fait une offre de services

- à 0.65 € TTC par an et par habitant avec en sus les frais de déplacement, de capture et de prise en charge des animaux.

Cette dernière offre avait été retenue par défaut en séance du 15 janvier 2016, toutefois aucune convention n'avait été signée in fine. Entretemps, la SPA de Saverne également sollicitée a adressé un projet de convention de fourrière avec une contribution annuelle de 0.65 € TTC par an. Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à contracter avec la SPA de Saverne à ces conditions ; point qui est adopté à l'unanimité sans discussions.

## 8. DIVERS

Divers points sont passés en revue :

### La tenue du bureau de vote à l'occasion des primaires du centre et de la droite les dimanches 20 et 27 novembre 2016 en Mairie d'Oberhausbergen.

A la demande de Mme Sophie ROHFRIETSCH, Députée-Maire de Lampertheim, M. le Maire, Mme Liliane BAUER et Mme Anne-Laure LEYDET se portent volontaires pour assurer une permanence du bureau de vote. Un courriel de confirmation sera adressé dans ce sens à Mme ROHFRIETSCH avant le 20 septembre 2016.



### La définition d'une nouvelle aire de protection du Hamster

Le Maire explique que les deux arrêtés ministériels de 2012 relatifs aux mesures et au plan de zonage de protection de l'habitat du Hamster commun et ont été annulés par le Conseil d'Etat en date du 15 avril 2016, avec effet au 15 octobre 2016. Les services de l'Etat en concertation avec les collectivités locales, la Chambre d'Agriculture, les associations de protection de l'environnement... élaborent un nouveau dispositif de protection assorti d'un plan de zonage pour la région Grand Est destiné à remplacer la réglementation actuelle bientôt caduque. Le nouveau projet de périmètre de préservation du hamster pour la zone Nord et plus particulièrement pour le territoire communal fait état de l'existence d'un terrier répertorié pendant la période 2008 à 2016, au sud-ouest du ban, et inclus dans un périmètre de protection stricte de 150 m dans lequel toute destruction de l'espèce et de son habitat réputé favorable est interdite. Or, cette zone est intégrée pour l'instant dans l'emprise du projet du futur GCO... (voir plan de zonage ci-annexé).

### Commande d'illuminations de Noël

Une commande complémentaire pour l'acquisition de dix boules de Noël en leds blanches destinées à la décoration des sapins situés au niveau de l'Agence du Crédit Mutuel d'un montant de 1833.60 € TTC sera passée chez DECOLUM.

### Demande d'aide sociale

Une demande d'aide sociale reçue en Mairie est examinée par l'assemblée qui propose dans un premier temps d'orienter les demandeurs vers l'assistante sociale de secteur qui sera en mesure de motiver ce dossier.

### Organisation par l'Harmonie Concordia de Pfulgiesheim de la brocante du dimanche 25 septembre 2016

Compte-tenu des recommandations du ministre de l'intérieur en date du 17 juillet concernant la sécurité des populations à l'occasion des manifestations ou des grands rassemblements sur la voie publique, l'AMF a rappelé à tous les Maires du département que les Sous-Préfets et les services de police ou de gendarmerie doivent travailler en concertation avec les organisateurs d'événements et les Maires concernés pour construire un dispositif de sécurité et un service d'ordre adaptés aux circonstances. Dans le cadre de la brocante prévue sur la voie publique le dimanche 25 septembre 2016, il convient de renforcer la sécurité des personnes par la mise en place d'un dispositif anti-intrusion faisant obstacle à toute tentative de passage en force par un véhicule extérieur. Un système avec des doubles barrières et la présence d'un agent du service d'ordre est prescrit aux entrées de la zone piétonne délimitant l'aire de la brocante. Il pourra être consolidé au niveau des accès par les RD avec le stationnement d'un véhicule particulier ou d'un tracteur. Une réflexion est en cours entre le Président de l'Harmonie Concordia de Pfulgiesheim, les gendarmes de Truchtersheim et M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire pour que cette manifestation puisse avoir lieu dans des conditions de sécurité adéquates.

### Fête des aînés

La fête de Noël des aînés aura lieu dimanche 11 décembre 2016 à la salle des fêtes comme de coutume. Mme Marie-Madeleine MARTIN recommande le traiteur « Au Délices de Didier » à Quatzenheim qui sera contacté pour faire des propositions de menus pour 130 à 140 personnes.

### TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER rappelle que des travaux de rafraîchissement du sol et des peintures seront entrepris à la fin du mois de septembre dans la salle du rez-de-chaussée et dans le bureau du Maire à l'étage (cf PV du 3 juin 2016). Dans cette optique, il faut prendre contact avec M. Roland DIEMER, menuisier à Breuschwickersheim pour chiffrer le coût de revient d'un placard mural à poser dans le bureau du Maire. Il faut également vider en vue de son démantèlement l'armoire massive située dans la salle du rez-de-chaussée.

M. AFFOLTER rappelle également la date de la prochaine collecte de sang qui aura lieu lundi 12 septembre 2016 de 17 h 30 à 20 h 30 à la salle des fêtes.

Il demande que le dossier concernant la mise en place d'une pompe couplée à un nouveau piézomètre au niveau du stade de football et destinée à l'arrosage automatique du terrain de football soit relancé. M. le Maire profite de cette remarque pour remercier M. Paul LOSSEL d'avoir mis son matériel de pompage de l'eau du ruisseau à disposition pour arroser le terrain de football au cours de l'été.



Mme Liliane BAUER demande que la commune relance M. Richard MISTLER, Directeur de la SIBAR au sujet des travaux de réfection de l'immeuble du 17 rue de la Colline qui ont été promis il y a plus d'un an et pour lesquels aucune demande d'autorisation d'urbanisme (de type déclaration préalable ou permis de construire) n'a été reçue en Mairie.

En outre, suite aux travaux de voirie dans la rue des Vignes, une petite réfection d'enrobés autour de l'armoire électrique est à prévoir par la Société GCM de Bouxwiller titulaire du marché.

M. Jean-Marc HENNIG suggère d'entreprendre des travaux de rafraîchissement dans la salle du conseil municipal (nettoyage ou remplacement de la moquette tâchée, réfection du cerclage de la table à faire par le menuisier, M. Roland DIEMER...).

M. Sébastien DURST demande de faire constater les niveaux sonores à différents points du village afin d'avoir des données de référence pour déterminer le degré d'augmentation des nuisances sonores suite à la construction du GCO.

Il souhaite également que soit diffusé en interne le tableau récapitulatif des coordonnées personnelles des élus à chaque conseiller municipal. La secrétaire en prend bonne note et transmettra l'information avec un mot d'accompagnement à chacun par courriel.

Enfin, il demande quelle suite a été réservée au règlement du problème des lampadaires en panne dans la rue du Houblon. Un courrier en date du 2 septembre a été envoyé en RAR au titulaire du marché la SA SATER de Soufflenheim pour lui demander de remplacer les plateaux leds défaillants dans le cadre de ses obligations au titre de la garantie décennale.

M. Paul LOSSEL informe l'assemblée qu'il va procéder à la taille des arbres dans la rue de Truchtersheim et au nettoyage des abords du talus le long du trottoir, rue Principale menant au terrain de football. Dans le cadre des travaux de voirie, il demande si le Club House sera desservi par un branchement au gaz dans le cadre d'une éventuelle extension du réseau gazier sur le tronçon entre l'embranchement avec la rue de la Citadelle et la sortie en direction de Pfettisheim. Il est répondu par la négative.

Mme Michèle MEHN rappelle qu'une opération de nettoyage sur les luminaires de la rue Principale et de la rue de Lampertheim a été confiée à la Société ROTH Electricité de Lampertheim et demande à quelle date aura lieu l'intervention. La secrétaire de Mairie est chargée de faire les relances à ce sujet.

En outre, suite au nettoyage du verger-école en face de l'école élémentaire, le sol a été remblayé avec une couche de terre. Mme MEHN s'interroge sur l'origine de dépôt.

Enfin, en ce qui concerne la brocante du 25 septembre 2016, elle propose que l'organisateur exige soit une caution des locataires de stands soit qu'il assure la distribution d'un flyer leur demandant expressément de ramener les invendus à l'issue de la brocante en laissant la place exempte de tous déchets.

Mme Corinne ZEISSLOFF propose d'adresser par courrier du Maire des remerciements à l'équipe des agents du SIVOM la Souffel en charge de l'entretien des espaces verts et du fleurissement communal pour la qualité de leur travail.

Mme Anne-Laure LEYDET relève que des véhicules stationnent en infraction, rue du Levant, à l'entrée de la rue de la citadelle, qui seront signalés à la gendarmerie de Truchtersheim.

La séance est levée à 23 H 30.